

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

DÉCISION N° DP2026_090 - ADMINISTRATION GENERALE ANNEXE MAISON DE LA FORMATION ET DE L'INSERTION - 55 RUE DE LA PLAINE DIGOIN - MISE À DISPOSITION DE LOCAUX - AVENANT 3

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2026-041 en date du 02 avril 2026 donnant délégation de pouvoir au Président,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L. 2221-1,

Vu la décision du Président n°DP2024-031 en date du 10 juin 2024 portant prolongation de mise à disposition de locaux au profit du GRETA 71 SUD BOURGOGNE par avenant n°2,

Considérant que la Communauté de communes Le Grand Charolais est propriétaire de locaux situés 55 rue de la Plaine à 71160 Digoin,

Considérant que la nécessité de conclure un avenant n°3 afin de la prolonger pour deux ans,

DÉCIDE

Article 1 : De signer un avenant n°3 à la convention de mise à disposition à titre payant de locaux dans l'annexe de la Maison de la Formation et de l'Insertion situés 55 rue de la plaine à Digoin. Ledit avenant prolonge la convention jusqu'au 10 septembre 2028.

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, devant le Tribunal administratif de Dijon (22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon CEDEX).

Article 3 : La présente décision sera communiquée aux membres du Conseil Communautaire lors d'une prochaine réunion.

====

Fait à Paray-le-Monial, le 5 octobre 2026,

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais

Signé électroniquement par : Gérald GORDAT
Date de signature : 06/10/2026
Qualité : Président



2026_090
page 1 sur 1